



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 24 novembre 2010 à 19 h 30 en la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.

Présences :

- M^{mes} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
- MM. Jean-Sébastien Barriault, maire suppléant des Méchins
Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Jean-Marie Bérubé, maire de Saint-Léandre
Claude Canuel, maire de Matane
Dominique Côté, maire suppléant de Saint-René-de-Matane
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule
Garnier Marquis, maire suppléant de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que madame Josée Roy, secrétaire administrative, sont aussi présentes.

RÉSOLUTION 619-11-10

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance à 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontre avec monsieur Gilles Arteau pour le projet Zoom sur ma région;
- 4- Adoption des procès-verbaux :
 - 4.1 Séance ordinaire du Conseil tenue le 13 octobre 2010;
 - 4.2 Séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} novembre 2010;
 - 4.3 Ajournement, séance du comité administratif tenue le 5 novembre 2010;
 - 4.4 Séance extraordinaire du Conseil tenue le 10 novembre 2010;
- 5- Dossiers régionaux :
 - 5.1 Suivi des dossiers;
 - 5.2 Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent – Autorisation paiement adhésion 2010-2011;
 - 5.3 Demande de rencontre avec la vice-Première ministre, ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, madame Nathalie Normandeau;
 - 5.4 Programme de mise en œuvre des secours minimaux en sécurité civile – financement, phase III;
 - 5.5 Rapport final – Détermination des moyens de secours minimaux des municipalités en matière de sécurité civile, phase II;
 - 5.6 Formation « Rôles et responsabilités des éluEs », le 11 décembre 2010;
 - 5.7 Dossier Internet haute-vitesse – Autorisation paiement : campagne radio et location de salle;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 5.8 Avis de motion – règlement décrétant un investissement et un emprunt pour permettre à la MRC de Matane de financer sa participation dans le projet de parc éolien connu sous le nom de « Parc éolien communautaire de Sainte-Paule »;
- 5.9 Avis de motion – règlement décrétant un investissement et un emprunt pour permettre à la MRC de Matane de financer sa participation dans le projet de parc éolien connu sous le nom de « Parc éolien communautaire de Matane »;
- 6- Administration générale et développement économique :
- 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
- 6.1.1 Service d'évaluation foncière;
- 6.1.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
- 6.1.3 Service d'urbanisme / réglementation;
- 6.1.4 Service incendie de la MRC de Matane;
- 6.1.5 MRC de Matane – compétences communes à toutes les municipalités;
- 6.1.6 TPI de la MRC de Matane;
- 6.1.7 TNO de la MRC de Matane;
- 6.2 Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2011 de la MRC de Matane :
- partie I – Compétences communes à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane;
 - partie II – Service de l'urbanisme : volet inspection et émission des permis aux municipalités participantes;
 - partie III – Service de l'urbanisme : volet plans et réglementation d'urbanisme aux municipalités participantes;
 - partie IV – Compétence en matière de vidange, de transport et de gestion des boues de fosses septiques;
 - partie V – Gestion des équipements régionaux;
 - partie VI – Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli;
 - partie VII – Gestion des transports adapté et collectif;
 - partie VIII – Tenue à jour et équilibrage des rôles d'évaluation foncière des municipalités participantes de la MRC de Matane et de la MRC de La Haute-Gaspésie ainsi qu'à la numérisation des matrices graphiques;
 - partie IX – Service régional de sécurité incendie;
 - Prévisions budgétaires de la MRC de Matane de l'exercice financier 2011 pour fins de présentation au MAMROT;
- 6.3 Résultat des soumissions par le MAMROT, le 24 novembre 2010 – Financement par billets – règlements numéro 238-2010 (appareils respiratoires), 239-2010 (camionnette 4X4) et 244-2010 (bâtiment) :
- 6.3.1 Acceptation de l'offre du soumissionnaire gagnant;
- 6.3.2 Emprunt par billets au montant de 452 800 \$ en vertu des règlements d'emprunt 238-2010, 239-2010 et 244-2010;
- 6.4 Dossiers bâtiments – suivi :
- 6.4.1 a) Adoption du règlement d'emprunt numéro 247-2010 décrétant une dépense et un emprunt de _____ \$ pour la préparation des plans et devis et les travaux de rénovation de l'Édifice de La Matanie;
- OU
- b) Adoption du règlement d'emprunt numéro 247-2010 décrétant une dépense et un emprunt de _____ \$ pour la préparation des plans, devis et documents de soumission pour les travaux de rénovation de l'Édifice de La Matanie;
- 6.4.2 Résultat des soumissions pour services professionnels :
- 6.4.2.1 Architectes;
- 6.4.2.2 Ingénieurs;
- 6.4.3 Orientations et/ou décision pour la mise en vente du 145, rue Soucy;
- 6.4.4 Avis de non-renouvellement – bail Frima Studio;
- 6.4.5 Programme d'entretien préventif du système d'alarme incendie;
- 6.4.6 Offre de services – Raymond Chabot Grant Thornton;
- 6.4.7 Autorisation de signature d'un bail;
- 6.4.8 Proposition location espace vacant - locaux 308 et 309;
- 6.5 Telus – Renouvellement contrat – lignes téléphoniques et services interurbains;
- 6.6 Adoption du calendrier des séances 2011 du Conseil et du comité administratif de la MRC de Matane;
- 6.7 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011-2014 de la Commission scolaire des Monts-et-Marées;
- 6.8 Autorisation – Renouvellement adhésion à Québec Municipal 2011;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 6.9 Résolution numéro 1011-18 de la municipalité de Saint-Léandre – Transport adapté – MRC de Matane;
- 6.10 Logiciel ArcView – Proposition de renouvellement du programme d’entretien ESRI Canada;
- 7- Évaluation foncière :
 - 7.1 Rapport mensuel;
- 8- Aménagement et Urbanisme :
 - 8.1 Entrée en vigueur du règlement VM-89-86 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane de manière à établir un nombre maximum de 120 logements dans la zone 309 C;
 - 8.2 Réception du projet de règlement VM-88-14 modifiant le plan d’urbanisme de la ville de Matane afin de modifier l’aire de certaines affectations du sol;
 - 8.3 Correspondance du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire – Re : Entrée en vigueur du règlement numéro 198-7-2010 amendant le schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane;
 - 8.4 Recommandations du comité consultatif agricole (CCA);
 - 8.5 Avis de motion – règlement de contrôle intérimaire relatif à la construction résidentielle en milieu agricole déstructuré;
 - 8.6 Demande d’avis à la MRC de Matane par la municipalité de Sainte-Félicité concernant une demande d’exclusion auprès de la CPTAQ;
 - 8.7 Nominations au CCA :
 - Siège 1 échu – représentant du Conseil
 - Siège 3 échu – producteur agricole
 - Siège 5 à combler – producteur agricole
 - 8.8 Avis de motion – règlement prévoyant la création d’un fonds de mise en valeur des terres et des ressources forestières de la MRC de Matane;
 - 8.9 Partage d’informations géographiques avec Plania inc.;
 - 8.10 IRDA – Étude pédologique préliminaire;
 - 8.11 Avis de motion – Modification du règlement numéro 241-2010 concernant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l’application de la compétence de la MRC de Matane en matière de vidange, de transport et de disposition des boues de fosses septiques;
 - 8.12 Frais de gestion pour la vidange des boues de fosses septiques;
 - 8.13 Mise à jour de la liste des personnes responsables de la gestion des cours d’eau pour chacune des municipalités du territoire de la MRC de Matane;
 - 8.14 Commentaires de la MRC de Matane à l’égard de la nouvelle procédure relative à l’entretien de cours d’eau en milieu agricole;
 - 8.15 Certificat de conformité en faveur de la ville de Matane – Projet d’alimentation en eau pour le réseau d’arrosage du Club de golf de Matane;
- 9- Génie forestier :
 - 9.1 Recommandations de paiements :
 - 9.1.1 SER des Monts – voirie forestière et travaux sylvicoles sur TPI : 121 660,75 \$;
 - 9.1.2 SER des Monts – récolte manuelle et débardage des bois sur TPI : 39 157,77 \$;
 - 9.1.3 Machinerie Théberge – récolte mécanisée sur TPI : 149 003,27 \$
 - 9.1.4 Transport Jean-Claude Charette inc. – transport des bois sur TPI : 6 393,91 \$;
 - 9.2 Autorisation – achat de ponceaux en prévision des travaux été 2011;
- 10- Gestion des matières résiduelles :
 - 10.1 Révision du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Matane;
- 11- Sécurité publique :
 - 11.1 Service de sécurité incendie :
 - 11.1.1 Rapport mensuel;
 - 11.1.2 Autorisation de signature – Contrat entre la MRC de Matane et le CAUREQ relativement au service secondaire d’appels d’urgence incendie (SSAU);
 - 11.1.3 Autorisation – achat équipements de sauvetage en hauteur au montant de 15 000 \$;
 - 11.1.4 Autorisation – achat habits de combat;
- 12- Période de questions;
- 13- Varia;
- 14- Ajournement de la séance au 8 décembre 2010 à 19 h 30.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 620-11-10

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour révisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 621-11-10

PACTE RURAL – PNR II - PROJET « ZOOM SUR MA RÉGION », ÉDITION 2010-2011

CONSIDÉRANT la présentation par les représentants de *Espace F* aux membres du Conseil de la MRC, des activités réalisées et de la participation des étudiants de plusieurs écoles sur le territoire de la MRC dans le cadre du projet « **ZOOM SUR MA RÉGION** »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'initiation à la photographie numérique, mené par *Espace F* avec ses partenaires dont principalement la Commission scolaire des Monts-et-Marées et la MRC de Matane par le biais du Pacte rural, comporte un volet pédagogique, social et culturel;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis que ce projet ne peut que contribuer au développement du sentiment d'appartenance des jeunes envers leur milieu et leur région;

CONSIDÉRANT QUE le projet « **ZOOM SUR MA RÉGION** » a fait l'objet du prix régional de reconnaissance Essor 2010, catégorie rayonnement, décerné à la Commission scolaire des Monts-et-Marées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

CONSIDÉRANT QUE la demande de *Espace F* pour une contribution financière du Pacte rural pour le projet « **ZOOM SUR MA RÉGION** », édition 2010-2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise une contribution financière de 11 300 \$ à *Espace F* pour l'édition 2010-2011 du projet « **ZOOM SUR MA RÉGION** », laquelle est assujettie à une reddition de compte et aux modalités établies;

QUE le préfet est autorisé à signer le protocole d'entente;

QUE le projet, la participation et la contribution financière des différents partenaires devront faire l'objet d'une analyse advenant une nouvelle demande de contribution du Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

RÉSOLUTION 622-11-10

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL TENUE LE 13 OCTOBRE 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 13 octobre 2010 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2010 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 623-11-10

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
COMITE ADMINISTRATIF TENUE LE 1^{ER} NOVEMBRE 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} novembre 2010 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} novembre 2010 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 624-11-10

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU
COMITE ADMINISTRATIF TENUE LE 5 NOVEMBRE 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ajournée du comité administratif tenue le 5 novembre 2010 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ajournée du comité administratif tenue le 5 novembre 2010 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 625-11-10

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL TENUE LE 10 NOVEMBRE 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 10 novembre 2010 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 10 novembre 2010 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 626-11-10

**COALITION URGENCE RURALE DU BAS-SAINT-LAURENT –
AUTORISATION PAIEMENT ADHÉSION 2010-2011**

CONSIDÉRANT QUE devenir membre de la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent, c'est appuyer le travail effectué pour :

- maintenir une vie dynamique dans les villages, contribuer à la valorisation des personnes et à la revitalisation des milieux;
- occuper le territoire, contrer la migration des jeunes et respecter la décision des personnes de vivre en milieu rural;
- développer et maintenir les services en région;
- favoriser la protection et la mise en valeur des ressources du territoire;

CONSIDÉRANT QUE devenir membre, c'est aussi faire partie d'un réseau de solidarité qui facilite la circulation de l'information et permet la mobilisation des acteurEs du monde rural, souvent isoléEs et disperséEs;

CONSIDÉRANT QUE le statut de membre de la Coalition, donne le droit de vote à l'Assemblée générale et de participation à des responsabilités au sein de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement pour l'adhésion 2010-2011 de la MRC de Matane à la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent au montant de 50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 627-11-10

**DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LA VICE-PREMIERE MINISTRE,
MINISTRE RESPONSABLE DE LA REGION DE LA GASPESIE-ÎLES-DE-
LA-MADELEINE, MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE
LA FAUNE ET MINISTRE RESPONSABLE DU PLAN NORD, MADAME
NATHALIE NORMANDEAU**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil souhaitent une rencontre avec madame Nathalie Normandeau pour échanger sur différents dossiers d'intérêt pour la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le préfet, monsieur Yvan Imbeault, soit mandaté pour faire les démarches pour l'organisation d'une rencontre avec madame Nathalie Normandeau, vice-première ministre, ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

Rapport final – Détermination des moyens de secours minimaux des municipalités en matière de sécurité civile - phase II.

RÉSOLUTION 628-11-10

PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES SECOURS MINIMAUX EN SÉCURITE CIVILE – FINANCEMENT PHASE III

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet de la MRC de Matane « Expérimentation sur la détermination des secours minimaux phase III – QUE-482 » présenté dans le cadre du Programme conjoint de protection civile pour l'exercice financier 2010-2011 a été accepté pour un montant de 43 150 \$ financé à 50 % par le gouvernement fédéral, soit une aide financière au montant de 21 575 \$;

CONSIDÉRANT le financement prévu pour le projet, soit Pacte rural de 9 575 \$, CLD de la MRC de Matane de 2 000 \$ et du MSP de 10 000 \$ totalisant 21 575 \$;

CONSIDÉRANT le refus du MSP de contribuer au financement du projet, une demande a été faite à la Conférence régionale des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent qui confirme une participation de 8 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 2 000 \$ est requis pour finaliser la contribution du promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le montant de 2 000 \$ soit fourni par le budget du TNO Rivière-Bonjour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 629-11-10

FORMATION « RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLU(E)S », LE 11 DECEMBRE 2010 À MATANE

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par plusieurs municipalités à l'effet d'organiser sur le territoire de la MRC une formation de la FQM pour les élu(e)s;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane organise la formation qui sera tenue à Matane, dans les locaux de la MRC, par le formateur de la FQM et que les frais soient partagés entre les municipalités selon le nombre de participants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 630-11-10

**DOSSIER COUVERTURE INTERNET HAUTE-VITESSE –
AUTORISATION PAIEMENT PAR LE PACTE RURAL : FRAIS EN LIEN
AVEC LA SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT la séance publique d'information en lien avec le projet de déploiement de la couverture internet par Barrett/Xplore (XPLORNET), fournisseur retenu pour le territoire du Bas-Saint-Laurent, tenue le 6 octobre 2010 pour le projet de la MRC de Matane;

7



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE chacune des MRC devait assumer les frais reliés à la l'annonce de la séance d'information et de location de la salle, de même que la reproduction des documents d'information;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil autorise le paiement de deux factures reliées à la campagne radio au montant total de 828 \$ plus les taxes applicables et de la facture des frais de location de salle au montant de 200 \$ plus les taxes applicables et que ces dépenses soient financées par le Pacte rural, volet projet de territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 631-11-10

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 7 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE 2010 – RE : SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2010 au montant de 17 377,77 \$, la liste des chèques émis au montant de 3 592,20 \$, les salaires payés du 26-09-2010 au 6-11-2010 au montant de 25 628,29 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 5 623,39 \$, représentant un grand total de 52 221,65 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 7 octobre au 18 novembre 2010 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 632-11-10

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 7 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE 2010 – RE : SERVICE D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2010 au montant de 953,07 \$, la liste des chèques émis au montant de 3 518,35 \$, les salaires payés du 26-09-2010 au 6-11-2010 au montant de 13 633,70 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 849,70 \$, représentant un grand total de 20 954,82 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 7 octobre au 18 novembre 2010 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 633-11-10

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 7 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE 2010 – RE : SERVICE D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des chèques émis au montant de 104,55 \$, les salaires payés du 26-09-2010 au 6-11-2010 au montant de 1 212,83 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 272,73 \$, représentant un grand total de 1 590,11 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 7 octobre au 18 novembre 2010 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 634-11-10

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 7 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE 2010 – RE : SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2010 au montant de 10 601,66 \$, la liste des chèques émis au montant de 429,30 \$, les salaires payés du 26-09-2010 au 6-11-2010 au montant de 22 547,88 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 554,89 \$, représentant un grand total de 36 133,73 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 7 octobre au 18 novembre 2010 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

RÉSOLUTION 635-11-10

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR
LA PÉRIODE DU 7 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE 2010 – RE : MRC DE
MATANE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2010 au montant de 62 517,09 \$, la liste des chèques émis au montant de 131 891,38 \$, les salaires payés du 26-09-2010 au 6-11-2010 au montant de 72 621,11 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 11 372,24 \$, représentant un grand total de 278 401,82 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 7 octobre au 18 novembre 2010 pour la MRC de Matane – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 636-11-10

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR
LA PÉRIODE DU 7 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE 2010 – RE : TPI DE LA
MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2010 au montant de 136 747,93 \$, la liste des chèques émis au montant de 4 988,86 \$, les salaires payés du 26-09-2010 au 6-11-2010 au montant de 9 050,64 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 267,57 \$, représentant un grand total de 152 055 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 7 octobre au 18 novembre 2010 pour les TPI de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 637-11-10

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR
LA PÉRIODE DU 7 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE 2010 – RE : TNO DE LA
MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

IL est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2010 au montant de 420,52 \$, les salaires payés du 26-09-2010 au 6-11-2010 au montant de 1 817,31 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 264,09 \$, représentant un grand total de 2 501,92 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 7 octobre au 18 novembre 2010 pour le TNO de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 638-11-10

CRÉATION DE RÉSERVES FINANCIÈRES À PARTIR DU BUDGET DE L'EXERCICE 2010 POUR FINS DE RÉAFFECTATION AU BUDGET 2011 EN RAPPORT À L'URBANISME : VOLET PLANS ET RÉGLEMENTATION D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE des surplus anticipés de l'exercice 2010 pourraient faire l'objet de réserves financières pour être réaffectés au budget de l'exercice 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil réserve un montant de 50 000 \$ du surplus de l'exercice 2010 du Service de l'urbanisme : volet plans et réglementation d'urbanisme pour le budget de l'exercice financier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 639-11-10

CRÉATION DE RÉSERVES FINANCIÈRES À PARTIR DU BUDGET DE L'EXERCICE 2010 POUR FINS DE RÉAFFECTATION AU BUDGET 2011 DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE des surplus anticipés de l'exercice 2010 pourraient faire l'objet de réserves financières pour être réaffectés au budget de l'exercice 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil réserve un montant de 32 278 \$ du surplus de l'exercice 2010 de l'administration générale pour le budget de l'exercice financier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 640-11-10

PREVISIONS BUDGETAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011 EN RAPPORT AUX COMPETENCES COMMUNES A L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITES DE LA MRC DE MATANE (PARTIE I)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 en ce qui a trait aux compétences communes à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane, comportent des dépenses globales de l'ordre de trois millions deux cent soixante-neuf mille trois cent deux dollars (3 269 302 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane évalue à la somme de 127 863 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et des régions dans le cadre de l'application des responsabilités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane évalue à la somme de 96 474 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du Pacte fiscal;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane évalue à la somme de 4 000 \$ le montant de la subvention de démarrage accordée dans le cadre de la gestion des terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 137 505 \$ le montant des subventions accordées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre de la gestion des terres publiques intra-municipales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 428 890 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 27 061 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du Pacte rural pour l'embauche d'un agent rural;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 650 800 \$ le montant de la subvention accordée par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente signée pour le développement économique (CLD de la MRC de Matane);

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 310 000 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre d'un plan de diversification et développement économique des régions;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 40 000 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère de la sécurité publique pour la mise en œuvre d'activités régionales incluses au schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 25 000 \$ du surplus accumulé en réduction de la dépense prévue au budget 2011 pour le plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 10 000 \$ du surplus accumulé en réduction de la dépense prévue au budget 2011 pour la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 32 278 \$ réservé de l'exercice 2010 en réduction de la dépense prévue au budget 2011 pour l'administration générale;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 11 310 \$ du surplus accumulé en réduction de la dépense prévue au budget 2011 pour les programmes domiciliaires;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT l'affectation d'un revenu reporté de 136 145 \$ en réduction de la dépense prévue au budget 2011 pour le plan de diversification et de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à 1 200 \$ les revenus générés pour la gestion de la Sûreté du Québec, au niveau des amendes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à 106 612 \$ les revenus générés pour la location de loyers commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à 30 000 \$ la contribution du territoire non organisé (TNO) Rivière-Bonjour pour le réaménagement des locaux de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 30 000 \$ les honoraires générés dans le cadre des programmes domiciliaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 251 276 \$ les revenus générés dans le cadre de la gestion des terres publiques intra-municipales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 35 175 \$ les revenus générés dans le cadre de la gestion des terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane estime à 12 154 \$ le montant des intérêts à recevoir du gouvernement du Québec en paiement du service de la dette du règlement numéro 224-2004 (Villes et villages branchés);

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'unités d'évaluation résidentielle et commerciale en date du dépôt du sommaire du rôle d'évaluation pour l'année 2011, incluant les dossiers en annexe au rôle, aux fins du règlement numéro 227-2005 est de 13 991 alors que la population totale de la MRC est estimée à 22 158 selon le décret 1334-2009 du 21 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a analysé les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane affecte le surplus accumulé du territoire non organisé (TNO) Rivière-Bonjour d'un montant de 30 000 \$ à titre de contribution pour le réaménagement des locaux de la MRC de Matane;

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Une somme de 414 506 \$ pour l'administration générale incluant l'aménagement du territoire est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane selon le mode de calcul prévu au règlement numéro 227-2005 de la MRC, soit sur la base du nombre de fiches d'évaluation par municipalité (50 %) et l'autre 50 % sur la base de la population;
- c) Une somme de 19 675 \$ pour la gestion des cours d'eau est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane calculée à 25 % sur la base de la richesse foncière uniformisée, 25 % sur la superficie en km² et 50 % à parts égales;
- d) Une somme de 21 346 \$ pour l'Inforoute à large bande est chargée aux municipalités de la MRC de Matane calculée sur la base de la richesse foncière uniformisée, pour toutes les municipalités du territoire de la MRC, incluant la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

ville de Matane pour les secteurs de Petit-Matane, Saint-Jérôme-de-Matane et Saint-Luc et une somme de 2 338 \$ pour internet partagé est chargée à parts égales aux municipalités de la MRC de Matane à l'exception de la ville de Matane;

- e) Une somme de 13 333 \$ pour le schéma de couvertures de risques est chargée aux municipalités de la MRC de Matane calculée sur la base de la richesse foncière uniformisée pour toutes les municipalités du territoire de la MRC;
- f) Une somme de 183 941 \$ pour le CLD est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane selon le mode de calcul prévu au règlement numéro 227-2005 de la MRC, à savoir pour 50 % selon l'évaluation foncière imposable uniformisée et l'autre 50 % selon la population de chaque municipalité;
- g) Une somme de 90 350 \$ pour les dépenses d'exploitation et le service de la dette reliés de l'Édifice de La Matanie est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane selon le mode de calcul prévu au règlement numéro 227-2005 de la MRC, soit sur la base du nombre de fiches d'évaluation par municipalité (50 %) et l'autre 50 % sur la base de la population;
- h) Une somme de 20 070 \$ pour la gestion des matières résiduelles est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane calculée sur la base de la population;
- i) La partie 1 relative au fonctionnement de la MRC et qui concerne l'ensemble des municipalités, à savoir :

DÉPENSES PARTIE 1

♦ Législation	101 393 \$
♦ Gestion financière	287 876 \$
♦ Gestion du personnel	5 785 \$
♦ Autres	126 752 \$
♦ Suivi des dossiers aménagement	150 515 \$
♦ Schéma sécurité incendie	53 333 \$
♦ Matières résiduelles	45 070 \$
♦ Gestion des TPI	388 781 \$
♦ Gestion des terres publiques	39 175 \$
♦ Plan de diversification et de développement	446 145 \$
♦ Pacte rural	428 890 \$
♦ Pacte rural (agent rural)	27 061 \$
♦ Développement économique CLD	183 941 \$
♦ Développement économique	650 800 \$
♦ Inforoute/Internet partagé	23 684 \$
♦ Gestion des cours d'eau	29 675 \$
♦ Gestion de l'Édifice de La Matanie	226 962 \$
♦ Programmes domiciliaires	41 310 \$
♦ Frais de financement règlement 224-2004	12 154 \$

TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 1 3 269 302 \$

REVENUS PARTIE 1

♦ Subvention au fonctionnement de la MRC	127 863 \$
♦ Subvention pacte fiscal	96 474 \$
♦ Subvention de démarrage gestion terres publiques	4 000 \$
♦ Subvention à la gestion des TPI	137 505 \$
♦ Subvention Pacte rural	428 890 \$
♦ Subvention Pacte rural (agent rural)	27 061 \$
♦ Subvention développement économique	650 800 \$
♦ Subvention plan diversification et développement	310 000 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

♦ Subvention schéma sécurité incendie	40 000 \$
♦ Affectation de surplus – PGMR	25 000 \$
♦ Affectation de surplus – gestion des cours d'eau	10 000 \$
♦ Affectation de surplus – administration générale	32 278 \$
♦ Affectation de surplus – programmes domiciliaires	11 310 \$
♦ Revenu reporté – Plan div. (FSTD)	136 145 \$
♦ Gestion Sûreté du Québec	1 200 \$
♦ Revenus loyers commerciaux	106 612 \$
♦ Contribution du TNO de la MRC de Matane pour l'aménagement des locaux	30 000 \$
♦ Honoraires programmes domiciliaires	30 000 \$
♦ Gestion des TPI	251 276 \$
♦ Revenus gestion des terres publiques	35 175 \$
♦ Subvention Villes et villages branchés (règl. 224-2004)	12 154 \$
	2 503 743 \$

Quotes-parts ou répartitions aux municipalités

♦ Quote-part administration générale	414 506 \$
♦ Quote-part CLD développement économique	183 941 \$
♦ Quote-part gestion des cours d'eau	19 675 \$
♦ Quote-part Inforoute/Internet partagé	23 684 \$
♦ Quote-part gestion des matières résiduelle	20 070 \$
♦ Quote-part gestion de l'Édifice de la Matanie	90 350 \$
♦ Quote-part schéma sécurité incendie	13 333 \$
	765 559 \$

TOTAL DES REVENUS PARTIE 1 **3 269 302 \$**

- j) Le produit de la répartition, la quote-part perçue des municipalités en vertu du règlement numéro 227-2005, les autres revenus sont appliqués en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation budgétaire suivante :

Quote-part administration générale (414 506 \$)

Base de calcul : règlement numéro 227-2005 (50 % fiches d'évaluation, 50 % population)

Éléments budgétaires reliés à la quote-part administration

♦ Législation	101 393 \$
♦ Gestion financière, du personnel et autres	162 598 \$
♦ Aménagement du territoire	150 515 \$
	414 506 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Législation							
Nombre de dossiers	%	Total	Population	%	Total	Grand total	
Les Méchins	1 123	8.0266	4 069.20	1 147	5.1765	2 624.28	6 693
St-Jean de Cherbourg	224	1.6010	811.67	216	0.9748	494.20	1 306
Grosses-Roches	489	3.4951	1 771.90	420	1.8955	960.94	2 733
Sainte-Félicité	881	6.2969	3 192.31	1 191	5.3750	2 724.95	5 917
Saint-Adelme	496	3.5451	1 797.26	503	2.2701	1 150.84	2 948
Saint-René de Matane	918	6.5614	3 326.38	1 045	4.7161	2 390.91	5 717
Sainte-Paule	348	2.4873	1 260.98	233	1.0515	533.09	1 794
Matane	6 749	48.2382	24 455.06	14 684	66.2695	33 596.33	58 051
Saint-Léandre	479	3.4236	1 735.66	416	1.8774	951.79	2 687
Saint-Ulric	1 391	9.9421	5 040.30	1 660	7.4917	3 798.00	8 838
Baie-des-Sables	673	4.8102	2 438.62	628	2.8342	1 436.84	3 875
TNO	220	1.5724	797.17	15	0.0677	34.32	831
Total	13 991	100 %	50 696.50	22 158	100 %	50 696.50	\$ 101 393

Gestion financière et administrative, du personnel et autres							
Nombre de dossiers	%	Total	Population	%	Total	Grand total	
Les Méchins	1 123	8.0266	6 525.54	1 147	5.1765	4 208.41	10 734
St-Jean de Cherbourg	224	1.6010	1 301.62	216	0.9748	792.52	2 094
Grosses-Roches	489	3.4951	2 841.48	420	1.8955	1 541.00	4 382
Sainte-Félicité	881	6.2969	5 119.32	1 191	5.3750	4 369.85	9 489
Saint-Adelme	496	3.5451	2 882.16	503	2.2701	1 845.54	4 728
Saint-René de Matane	918	6.5614	5 334.32	1 045	4.7161	3 834.17	9 168
Sainte-Paule	348	2.4873	2 022.16	233	1.0515	854.89	2 877
Matane	6 749	48.2382	39 217.14	14 684	66.2695	53 876.46	93 094
Saint-Léandre	479	3.4236	2 783.38	416	1.8774	1 526.33	4 310
Saint-Ulric	1 391	9.9421	8 082.83	1 660	7.4917	6 090.64	14 173
Baie-des-Sables	673	4.8102	3 910.67	628	2.8342	2 304.17	6 215
TNO	220	1.5724	1 278.38	15	0.0677	55.04	1 333
Total	13 991	100 %	\$ 81 299.00	22 158	100 %	\$ 81 299.00	\$ 162 598

Aménagement du territoire							
Nombre de dossiers	%	Total	Population	%	Total	Grand total	
Les Méchins	1 123	8.0266	6 040.61	1 147	5.1765	3 895.67	9 936
St-Jean de Cherbourg	224	1.6010	1 204.89	216	0.9748	733.62	1 939
Grosses-Roches	489	3.4951	2 630.33	420	1.8955	1 426.49	4 057
Sainte-Félicité	881	6.2969	4 738.89	1 191	5.3750	4 045.12	8 784
Saint-Adelme	496	3.5451	2 667.98	503	2.2701	1 708.39	4 376
Saint-René de Matane	918	6.5614	4 937.92	1 045	4.7161	3 549.24	8 487
Sainte-Paule	348	2.4873	1 871.89	233	1.0515	791.36	2 663
Matane	6 749	48.2382	36 302.83	14 684	66.2695	49 872.78	86 176
Saint-Léandre	479	3.4236	2 576.54	416	1.8774	1 412.90	3 989
Saint-Ulric	1 391	9.9421	7 482.18	1 660	7.4917	5 638.03	13 120
Baie-des-Sables	673	4.8102	3 620.06	628	2.8342	2 132.94	5 753
TNO	220	1.5724	1 183.38	15	0.0677	50.95	1 234
Total	13 991	100	\$ 75 258	22 158	100	\$ 75 258	\$ 150 515



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Quote-part développement économique CLD (183 941 \$)

Base de calcul : règlement numéro 227-2005 (50 % évaluation foncière imposable uniformisée, 50 % population)

Quote -part pour le CLD							
	Valeur imposable u	%	Valeur 50%	Population	%	Valeur 50%	Total
Les Méchins	57 926 286	4.6582	4 284.18	1 147	5.1765	4 760.82	9 045
St-Jean de Cherbourg	6 179 485	0.4969	457.03	216	0.9748	896.54	1 354
Grosses- Roches	17 776 298	1.4295	1 314.72	420	1.8955	1 743.28	3 058
Sainte-Félicité	53 156 793	4.2747	3 931.43	1 191	5.3750	4 943.45	8 875
Saint-Adelme	22 459 315	1.8061	1 661.07	503	2.2701	2 087.79	3 749
Saint-René de Matane	43 336 800	3.4850	3 205.15	1 045	4.7161	4 337.45	7 543
Sainte-Paule	23 904 247	1.9223	1 767.94	233	1.0515	967.11	2 735
Matane	868 464 300	69.8385	64 230.86	14 684	66.2695	60 948.41	125 179
Saint-Léandre	19 856 748	1.5968	1 468.59	416	1.8774	1 726.68	3 195
Saint-Ulric	87 377 269	7.0265	6 462.35	1 660	7.4917	6 890.11	13 352
Baie-des- Sables	36 093 720	2.9025	2 669.46	628	2.8342	2 606.62	5 276
TNO	7 000 200	0.5629	517.73	15	0.0677	62.26	580
Total	1 243 531 461	100 %	\$ 91 970.50	22 158	100 %	\$ 91 970.50	\$ 183 941

Répartition pour la gestion des cours d'eau (19 675 \$)

Base de calcul : (25 % richesse foncière uniformisée, 25 % la superficie (km²) et 50 % à parts égales)

Gestion des cours d'eau								
	Richesse foncière u	%	Valeur 25%	Superficie Km ²	%	Valeur 25%	Valeur 50% à parts égales	Total
Les Méchins	59 042 496	4.3903	215.95	452.00	13.3867	658.46	819.79	1 694
St-Jean de Cherbourg	6 361 803	0.4730	23.27	113.23	3.3535	164.95	819.79	1 008
Grosses-Roches	18 461 141	1.3727	67.52	63.99	1.8952	93.22	819.79	981
Sainte-Félicité	54 371 906	4.0430	198.86	89.76	2.6584	130.76	819.79	1 149
Saint-Adelme	22 915 724	1.7040	83.81	100.20	2.9676	145.97	819.79	1 050
Saint-René de Matane	45 155 175	3.3576	165.15	249.14	7.3787	362.94	819.79	1 348
Sainte-Paule	24 406 620	1.8148	89.27	87.78	2.5997	127.87	819.79	1 037
Matane	961 552 080	71.4989	3 516.85	219.93	6.5136	320.39	819.79	4 657
Saint-Léandre	20 326 684	1.5114	74.34	102.62	3.0393	149.49	819.79	1 044
Saint-Ulric	88 516 933	6.5819	323.75	118.68	3.5149	172.89	819.79	1 316
Baie-des-Sables	36 708 873	2.7296	134.26	64.54	1.9115	94.02	819.79	1 048
TNO	7 029 500	0.5227	25.71	1 714.62	50.7811	2 497.80	819.79	3 343
Total	1 344 848 935	100 %	\$ 4 918.75	3 376.49	100 %	\$ 4 918.75	\$ 9 837.50	\$ 19 675



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Quote-part pour l'Inforoute à large bande (21 346 \$)

Base de calcul : 100 % sur la base de la richesse foncière uniformisée

	Richesse foncière u	%	Frais entretien du réseau
Les Méchins	59 042 496	10.1387	2 164
St-Jean de Cherbourg	6 361 803	1.0924	233
Grosses-Roches	18 461 141	3.1701	677
Sainte-Félicité	54 371 906	9.3367	1 993
Saint-Adelme	22 915 724	3.9350	840
Saint-René de Matane	45 155 175	7.7540	1 655
Sainte-Paule	24 406 620	4.1911	895
Matane	199 052 307	34.1809	7 296
Saint-Léandre	20 326 684	3.4905	745
Saint-Ulric	88 516 933	15.2000	3 245
Baie-des-Sables	36 708 873	6.3036	1 346
TNO	7 029 500	1.2071	258
Total	582 349 162	100 %	\$ 21 346

Quote-part pour l'Internet partagé (2 338 \$)

Base de calcul : 100 % à parts égales

	Frais annuel internet et courriels	%
Les Méchins	213	9.0909
St-Jean de Cherbourg	213	9.0909
Grosses-Roches	213	9.0909
Sainte-Félicité	213	9.0909
Saint-Adelme	213	9.0909
Saint-René de Matane	213	9.0909
Sainte-Paule	213	9.0909
Matane	-	0.0000
Saint-Léandre	213	9.0909
Saint-Ulric	213	9.0909
Baie-des-Sables	213	9.0909
TNO	213	9.0909
Total	2 338	100

Quote-part Plan Gestion des matières résiduelles (20 070 \$)

Base de calcul : 100 % sur la population

	Population	%	Total
Les Méchins	1 147	5.1800	1 040
St-Jean de Cherbourg	216	0.9755	196
Grosses-Roches	420	1.8968	381
Sainte-Félicité	1 191	5.3787	1 080
Saint-Adelme	503	2.2716	456
Saint-René de Matane	1 045	4.7193	947



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Sainte-Paule	233	1.0523	211
Matane	14 684	66.3144	13 309
Saint-Léandre	416	1.8787	377
Saint-Ulric	1 660	7.4967	1 505
Baie-des-Sables	628	2.8361	569
TNO	-	0.0000	-
Total	22 143	100 %	\$ 20 070

Quote-part la gestion de l'Édifice de La Matanie (90 350 \$)

Base de calcul : règlement numéro 227-2005 (50 % fiches d'évaluation,
50 % population)

Quote -part pour l'Édifice de la Matanie							
	Nombre de dossiers	%	Valeur 50%	Population	%	Valeur 50%	Total
Les Méchins	1 123	8.0266	3 626.01	1 147	5.1765	2 338.47	5 964
St-Jean de Cherbourg	224	1.6010	723.26	216	0.9748	440.37	1 164
Grosses-Roches	489	3.4951	1 578.91	420	1.8955	856.28	2 435
Sainte-Félicité	881	6.2969	2 844.63	1 191	5.3750	2 428.17	5 273
Saint-Adelme	496	3.5451	1 601.52	503	2.2701	1 025.50	2 627
Saint-René de Matane	918	6.5614	2 964.09	1 045	4.7161	2 130.51	5 095
Sainte-Paule	348	2.4873	1 123.64	233	1.0515	475.03	1 599
Matane	6 749	48.2382	21 791.59	14 684	66.2695	29 937.26	51 729
Saint-Léandre	479	3.4236	1 546.62	416	1.8774	848.13	2 395
Saint-Ulric	1 391	9.9421	4 491.35	1 660	7.4917	3 384.35	7 876
Baie-des-Sables	673	4.8102	2 173.02	628	2.8342	1 280.35	3 453
TNO	220	1.5724	710.35	15	0.0677	30.58	741
Total	13 991	100	\$ 45 175.00	22 158	100	\$ 45 175.00	\$ 90 350

Quote-part Schéma sécurité incendie (13 333 \$)

Base de calcul : 100 % sur la base de la richesse foncière uniformisée

	Richesse foncière u	%	Total
Les Méchins	59 042 496	4.3903	585
St-Jean de Cherbourg	6 361 803	0.4730	63
Grosses-Roches	18 461 141	1.3727	183
Sainte-Félicité	54 371 906	4.0430	539
Saint-Adelme	22 915 724	1.7040	227
Saint-René de Matane	45 155 175	3.3576	448
Sainte-Paule	24 406 620	1.8148	242
Matane	961 552 080	71.4989	9 533
Saint-Léandre	20 326 684	1.5114	202
Saint-Ulric	88 516 933	6.5819	878
Baie-des-Sables	36 708 873	2.7296	364
TNO	7 029 500	0.5227	70
Total	1 344 848 935	100 %	\$ 13 333



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- k) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC;
- l) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes, il est autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relèvent de sa juridiction;
- m) Les tableaux suivants font partie intégrante de la présente résolution pour fins de répartition des montants à distribuer;

Nombre d'unités d'évaluation résidentielle et commerciale des municipalités

Municipalités	Nombre d'unités
Les Méchins	1 123
Saint-Jean-de-Cherbourg	224
Grosses-Roches	489
Sainte-Félicité	881
Saint-Adelme	496
Saint-René-de-Matane	918
Sainte-Paule	348
Matane	6 749
Saint-Léandre	479
Saint-Ulric	1 391
Baie-des-Sables	673
TNO	220
TOTAL	13 991

Population des municipalités selon le décret 1334-2009

Municipalités	Nombre d'unités
Les Méchins	1 147
Saint-Jean-de-Cherbourg	216
Grosses-Roches	420
Sainte-Félicité	1 191
Saint-Adelme	503
Saint-René-de-Matane	1 045
Sainte-Paule	233
Matane	14 684
Saint-Léandre	416
Saint-Ulric	1 660
Baie-des-Sables	628
Rivière-Bonjour (TNO)	15
TOTAL	22 158

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 641-11-10

PRÉVISIONS BUDGETAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011 EN RAPPORT AU SERVICE DE L'URBANISME : VOLET INSPECTION ET EMISSION DES PERMIS AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES (PARTIE II)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 en ce qui a trait à l'urbanisme : volet inspection et émission des permis des municipalités participantes prévoient des dépenses de l'ordre de deux cent trente-six mille deux cent soixante-quatre dollars 236 264 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à 35 565 \$ les revenus générés pour le service d'émission de permis de la ville de Cap-Chat;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 10 000 \$ du surplus accumulé en réduction de la dépense prévue au budget 2011 pour l'urbanisme : volet inspection et émission des permis aux municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ayant droit de vote sur cette question ont analysé les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Une somme de 190 699 \$ pour l'urbanisme : volet inspection et émission des permis est chargée aux municipalités participantes (Les Méchins, Grosses-Roches, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-René-de-Matane, Saint-Léandre, Saint-Ulric et Baie-des-Sables) selon une quote-part établie selon la moyenne des heures travaillées en 2005-2006-2007-2008-2009;
- c) Les sommes versées par les municipalités sont appliquées en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane pour ce service;

DÉPENSES

♦ Service d'urbanisme aux municipalités participantes	236 264 \$
TOTAL DES DÉPENSES	236 264 \$

REVENUS

♦ Affectation de réserve	10 000 \$
♦ Services rendus - ville de Cap-Chat	35 565 \$
TOTAL DES REVENUS	45 565 \$

QUOTES-PARTS OU RÉPARTITIONS

♦ Répartition prévisionnelle pour le service d'urbanisme : volet inspection et émission des permis	190 699 \$
	190 699 \$
GRAND TOTAL DES REVENUS	236 264 \$

- d) Les sommes à verser par les municipalités sont basées sur le nombre d'heures travaillées d'après l'estimation budgétaire suivante :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Répartition pour le service d'urbanisme et l'application des règlements municipaux – Estimation

Base de calcul : (Quote-part fixe selon un pourcentage établie selon la moyenne des heures réelles de 2005-2006-2007-2008-2009)

	Service d'inspection						Moyenne %	Quote-part selon % moyen
	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne hres		
	166 075 \$	130 975 \$	147 921 \$	156 604 \$	175 573 \$			
Les Méghins	673	791	773	572	661	694	17.32	33 032
St-Jean de Cherbourg	140	285	73	72	74	129	3.21	6 130
Grosses- Roches	271	331	279	132	177	238	5.94	11 328
Sainte-Félicité	434	536	420	339	404	427	10.65	20 305
Saint-Adelme	261	369	253	416	281	316	7.89	15 040
Saint-René de Matane	435	714	716	530	577	594	14.84	28 291
Sainte-Paule	-	0	0	0	0	-	0.00	-
Matane	-	0	0	0	0	-	0.00	-
Saint-Léandre	220	438	368	361	279	333	8.32	15 800
Saint-Ulric	816	922	1012	706	710	833	20.80	39 657
Baie-des- Sables	372	370	389	461	350	388	9.69	18 486
TNO	84	111	25	19	31	54	1.35	2 570
Total	3 706	4 867	4 308	3 608	3 544	4 007	100.00	190 699

Le tarif applicable pour les autres services est de 38,95 \$/heures pour les municipalités de la MRC de Matane.

Le tarif horaire applicable pour toutes les autres municipalités hors de la MRC de Matane, le tarif horaire de 2010 soit 39,07 \$/heure sera indexé selon l'IPC établie par Statistique Canada au 31 décembre 2010 et ne pouvant être inférieur à 2 %, soit à 39,85 \$/heure.

- e) Le produit de la quote-part est appliqué en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation suivante :
- f) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC;
- g) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes, il est aussi autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relèvent de sa juridiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 642-11-10

PRÉVISIONS BUDGETAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011 EN RAPPORT A L'URBANISME : VOLET PLANS ET REGLEMENTATION D'URBANISME AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES (PARTIE III)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 en ce qui a trait à l'urbanisme : volet plans et réglementation d'urbanisme prévoient des dépenses de l'ordre de quatre-vingt-dix-huit mille six cent trente-trois dollars (98 633 \$);

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 50 000 \$ réservé de l'exercice 2010 en réduction de la dépense prévue au budget 2011 pour l'urbanisme : volet plans et réglementation d'urbanisme de toutes les municipalités, excluant la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ayant droit de vote sur cette question ont analysé les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Une somme de 48 633 \$ pour l'urbanisme : volet plans et réglementation d'urbanisme est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane, excluant la ville de Matane;
- c) Les sommes versées par les municipalités sont appliquées en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane;

DÉPENSES

- ♦ Urbanisme : volet plan et réglementation d'urbanisme (participantes) 98 633 \$

TOTAL DES DÉPENSES **98 633 \$**

REVENUS

- ♦ Affectation de réserve 50 000 \$

TOTAL DES REVENUS **50 000 \$**

QUOTES-PARTS OU RÉPARTITIONS

- ♦ Répartition prévisionnelle pour le service d'urbanisme :
volet plans et réglementation d'urbanisme 48 633 \$

48 633 \$

GRAND TOTAL DES REVENUS **98 633 \$**

- d) Le produit de la quote-part est appliqué en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation suivante :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

Quote-part pour l'urbanisme : volet plans et réglementation d'urbanisme
(48 633 \$)

Base de calcul : règlement numéro 227-2005 (50 % fiches d'évaluation, 50 % population)

Quote-part pour la révision des plans et règlements d'urbanisme des municipalités							
	Nombre de dossiers	%	Total	Population	%	Total	Grand total
Les Méchins	1 123	15.5068	3 771	1 147	15.3465	3 732	7 502
St-Jean de Cherbourg	224	3.0931	752	216	2.8900	703	1 455
Grosses-Roches	489	6.7523	1 642	420	5.6195	1 366	3 008
Sainte-Félicité	881	12.1651	2 958	1 191	15.9352	3 875	6 833
Saint-Adelme	496	6.8489	1 665	503	6.7300	1 636	3 302
Saint-René de Matane	918	12.6761	3 082	1 045	13.9818	3 400	6 482
Sainte-Paule	348	4.8053	1 168	233	3.1175	758	1 927
Matane	-	0.0000	-	-	0.0000	-	-
Saint-Léandre	479	6.6142	1 608	416	5.5660	1 353	2 962
Saint-Ulric	1 391	19.2074	4 671	1 660	22.2103	5 401	10 071
Baie-des-Sables	673	9.2930	2 260	628	8.4025	2 043	4 303
TNO	220	3.0378	739	15	0.2007	49	787
Total	7 242	100	\$ 24 317	7 474	100	\$ 24 317	\$ 48 633

- e) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC;
- f) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes, il est aussi autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relèvent de sa juridiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 643-11-10

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2011 EN RAPPORT A SA COMPÉTENCE EN
MATIÈRE DE VIDANGE, DE TRANSPORT ET DE GESTION DES BOUES
DE FOSSES SEPTIQUES (PARTIE IV)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 en ce qui a trait à l'application de la compétence de la MRC en matière de vidange, de transport et de gestion des boues de fosses septiques pour les municipalités comportent des dépenses globales estimées à deux cent cinquante mille deux cent seize dollars (250 216 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ayant droit de vote sur cette question ont analysé les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- b) Pour l'application de la compétence de la MRC en matière de vidange, de transport et de gestion des boues de fosses septiques le montant est facturé aux municipalités participantes sur la base du nombre d'habitations non desservies par le réseau d'aqueduc et d'égout conforme à la *Loi sur la qualité de l'environnement* selon la liste établie par les municipalités annuellement multiplié par 196,07 \$ taxes nettes par habitation auquel s'ajoute 3% de frais de gestion;
- c) Les honoraires sont appliqués en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation budgétaire suivante :

REVENUS

- ♦ Répartition aux municipalités participantes 242 931 \$
- ♦ Frais de gestion (3% du prix unitaire) 7 285 \$

TOTAL 250 216 \$

DEPENSES

- Hygiène du milieu
- ♦ Vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques 242 931 \$
 - ♦ Frais de gestion (3% du prix unitaire) 7 285 \$

TOTAL 250 216 \$

- d) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC;
- e) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes, il est aussi autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relèvent de sa juridiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 644-11-10

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011 EN RAPPORT À LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX (PARTIE V)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 en ce qui a trait à la gestion des équipements régionaux comportent des dépenses globales de l'ordre de cent quatre-vingt-quatre mille soixante-neuf dollars (184 069 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011, selon les protocoles d'entente en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Une somme de 184 069 \$ pour la gestion des équipements régionaux est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane, excluant la ville de Matane en vertu des protocoles d'entente conclue entre les municipalités et la ville de Matane;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

- c) Les sommes perçues sont appliquées en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation budgétaire suivante :

DÉPENSES

- ♦ Gestion des équipements régionaux 184 069 \$

REVENUS

- ♦ Répartition aux municipalités participantes 184 069 \$

Quote-part équipements régionaux

	Total 2011	%
Les Méchins	7 748	0.0421
St-Jean de Cherbourg	738	0.0040
Grosses-Roches	4 728	0.0257
Sainte-Félicité	38 523	0.2093
Saint-Adelme	13 557	0.0737
Saint-René de Matane	21 583	0.1173
Sainte-Paule	8 957	0.0487
Matane	-	0.0000
Saint-Léandre	11 263	0.0612
Saint-Ulric	68 085	0.3699
Baie-des-Sables	8 887	0.0483
TNO	-	0.0000
Total	184 069	100%

- d) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC;
- e) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes, il est autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relèvent de sa juridiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 645-11-10

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011 EN RAPPORT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE MONT-JOLI (PARTIE VI)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 en ce qui a trait à la portion imputable à la MRC de Matane des prévisions budgétaires 2011 de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli soit un montant de 134 385 \$ dont la base de calcul est 50 % population et 50 % richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ayant droit de vote sur cette question ont pris connaissance des prévisions budgétaires;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE le budget de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli ne prévoit aucune quote-part pour l'exercice 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la quote-part attribuable à la MRC de Matane est de : 0 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 646-11-10

PREVISIONS BUDGETAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011 EN RAPPORT A LA GESTION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF (PARTIE VII)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 en ce qui a trait au service du Transport adapté prévoient des dépenses totales de l'ordre de trois cent cinquante-six mille deux cent soixante-six dollars (356 266 \$), soit 59 866 \$ pour les frais d'administration et à 296 400 \$ pour les frais d'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 en ce qui a trait au service du Transport collectif prévoient des dépenses totales de l'ordre de trente-trois mille sept cent soixante-dix dollars (33 770 \$), soit 17 770 \$ pour l'administration et à 16 000 \$ pour les frais d'exploitation;

CONSIDÉRANT QU'une subvention évaluée à 199 819 \$ est accordée par le ministère des Transports pour le service du Transport adapté;

CONSIDÉRANT QU'une contribution des usagers est évaluée à 52 000 \$ pour le Transport adapté et de 12 000 \$ pour le Transport collectif;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 12 000 \$ est évaluée pour les services d'une berline adaptée;

CONSIDÉRANT QU'une contribution du Transport collectif est évaluée à 16 000 \$ pour l'utilisation du service du Transport adapté;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un revenu reporté de 21 770 \$ en réduction de la dépense prévue au budget 2011 pour le Transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont analysé les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité :

a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

b) Une somme de 76 447 \$ pour le service du Transport adapté est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane, calculée sur la base de la population;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

- c) Les sommes versées par les municipalités sont appliquées en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane pour le service du Transport adapté:

DEPENSES

Dépenses reliées au Transport adapté	356 266 \$
Dépenses reliées au Transport collectif	<u>33 770 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	390 036 \$

REVENUS

Subvention du ministère des Transports	199 819 \$
Contribution des usagers du Transport adapté	52 000 \$
Contribution des usagers du Transport collectif	12 000 \$
Revenus berline adaptée	12 000 \$
Contribution du Transport collectif	16 000 \$
Revenu reporté du Transport collectif	<u>21 770 \$</u>
	313 589 \$

QUOTES-PARTS OU REPARTITION

Répartition pour le service du Transport adapté	76 447 \$
GRAND TOTAL DES REVENUS	390 036 \$

- d) Le produit de la quote-part est appliqué en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation suivante :

Quote-part pour le Transport adapté (76 447 \$)

Base de calcul : 100 % sur la base de la population

	Population	%	Total
Les Méchins	1 147	5.17997	3 960
St-Jean de Cherbourg	216	0.97548	746
Grosses-Roches	420	1.89676	1 450
Sainte-Félicité	1 191	5.37867	4 112
Saint-Adelme	503	2.2716	1 737
Saint-René de Matane	1 045	4.71932	3 608
Sainte-Paule	233	1.05225	804
Matane	14 684	66.3144	50 695
Saint-Léandre	416	1.8787	1 436
Saint-Ulric	1 660	7.49673	5 731
Baie-des-Sables	628	2.83611	2 168
TNO	-		-
	22 143	100 %	\$ 76 447

- e) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 647-11-10

PREVISIONS BUDGETAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011 EN RAPPORT A LA TENUE A JOUR ET A L'EQUILIBRATION DES ROLES D'EVALUATION FONCIERE DES MUNICIPALITES PARTICIPANTES DE LA MRC DE MATANE ET DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE AINSI QU'A LA NUMERISATION DES MATRICES GRAPHIQUES (PARTIE VIII)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice 2011 en ce qui a trait à la tenue à jour et à l'équilibrage des rôles d'évaluation de l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane, excluant la ville de Matane, et de la MRC de La Haute-Gaspésie comportent des dépenses globales de l'ordre de quatre cent soixante-seize mille neuf cents dollars (476 900 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice 2011 en ce qui a trait au service de la dette (acquisition de logiciels et numérisation) et aux frais d'entretien pour le projet de la numérisation des matrices graphiques pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane, excluant la ville de Matane, et de la MRC de la Haute-Gaspésie, comportent des dépenses globales de l'ordre de cent dix mille neuf cent trente-quatre dollars (110 934 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ayant droit de vote sur cette question ont analysé les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Un taux horaire de 42,29 \$ par technicien en évaluation foncière et pour toute autre personne affectée à la tenue à jour et à l'équilibrage des rôles d'évaluation des municipalités, est chargé aux municipalités de la MRC de Matane excluant la ville de Matane pour l'exercice financier 2011 afin de couvrir les frais du département d'évaluation foncière;
- c) Une tarification à l'acte est imposée à la MRC de La Haute-Gaspésie selon une entente intermunicipale afin de couvrir les frais du département d'évaluation foncière; de même qu'une tarification horaire de 43,95\$ pour l'exercice financier 2011;
- d) Les frais de gérance et de bureau de la publicité des droits sont chargés aux municipalités au prix coûtant;
- e) Un montant de 13 908 \$ est assumé par les municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie dont 10 000 \$ répartis sur la base de 50 % de la valeur imposable uniformisée et 50 % selon le nombre de dossiers et 3 908 \$ répartis 100 % selon le nombre de dossiers, et affecté en réduction des frais reliés à l'informatique;
- f) Un solde de 4 267 \$ pour les frais reliés au système informatique est chargé à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane sur la base 50 % de l'évaluation foncière uniformisée et 50 % sur le nombre de fiches incluant l'annexe au rôle (J4) ;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

- g) Une somme de 110 934 \$ pour le service de la dette, les frais d'entretien, l'intégration de la rénovation cadastrale et la diffusion au grand public des matrices graphiques est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie et de la MRC de Matane, excluant la ville de Matane;
- h) Les honoraires et les sommes perçues sont appliquées en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation budgétaire suivante :

DÉPENSES

♦	Gestion du service d'évaluation	476 900 \$
♦	Numérisation des matrices, entretien annuel, diffusion au grand public et intégration de la rénovation cadastrale	110 934 \$
	TOTAL DES DÉPENSES	587 834 \$

REVENUS

♦	Contrats avec la MRC de La Haute-Gaspésie	232 221 \$
♦	Numérisation des matrices, entretien annuel, diffusion au grand public et intégration de la rénovation cadastrale de la Haute-Gaspésie	58 445 \$
	TOTAL DES REVENUS	290 666 \$

QUOTE-PART OU RÉPARTITION

♦	Service d'évaluation MRC de Matane	244 679 \$
♦	Numérisation des matrices, entretien annuel, diffusion au grand public et intégration de la rénovation cadastrale de la MRC de Matane	52 489 \$
	GRAND TOTAL DES REVENUS	587 834 \$

- i) La répartition du service d'évaluation aux municipalités de la MRC de Matane se divisent en trois (3) parties :

1)	Équilibrage de certains rôles d'évaluation	36 457 \$
2)	Gestion du service d'évaluation	203 955 \$
3)	Soutien des logiciels informatiques	4 267 \$

TOTAL DES RÉPARTITIONS **244 679 \$**

	Équilibrage	Tenue à jour	Soutien informatique	Grand total
Les Méchins	-	27 391	660	28 051
St-Jean de Cherbourg	-	6 706	101	6 807
Grosses-Roches	-	14 251	245	14 496
Sainte-Félicité	-	24 193	562	24 755
Saint-Adelme	11 489	12 315	274	24 077
Saint-René de Matane	-	24 461	517	24 978
Sainte-Paule	10 116	11 359	238	21 714
Matane	-	-	-	-
Saint-Léandre	-	16 612	254	16 866
Saint-Ulric	-	37 901	907	38 808
Baie-des-Sables	14 852	19 192	404	34 448
TNO	-	9 573	105	9 678
Total	\$ 36 457	\$ 203 955	\$ 4 267	\$ 244 679



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

ii) La répartition des frais reliés aux matrices graphiques des municipalités de la MRC de Matane se divisent en trois (3) parties :

- | | | |
|----|--|-----------|
| 1) | Numérisation des matrices graphiques (règl.235-2009) | 29 959 \$ |
| 2) | Entretien annuel, mise à jour et intégration rénovation cadastrale | 20 312 \$ |
| 3) | Diffusion au grand public | 2 218 \$ |

TOTAL DES RÉPARTITIONS 52 489 \$

Quote-part pour le projet de numérisation des matrices graphiques (règlement 235-2009) (29 959 \$)

Base de calcul :

- pour la numérisation : 100 % selon le nombre de dossiers, de lots et de feuillets
- pour l'acquisition de licences, l'hébergement et diffusion : 100 % réparti également

MRC de Matane	Règlement d'emprunt - 235-2009						Total
Les Méchins	10 108	17.1975	3 065	862	242	4 168	
St-Jean de Cherbourog	1 869	3.1799	567	862	242	1 670	
Grosses-Roches	3 582	6.0943	1 086	862	242	2 189	
Sainte-Félicité	8 382	14.2609	2 542	862	242	3 645	
Saint-Adelme	3 625	6.1675	1 099	862	242	2 202	
Saint-René de Matane	7 210	12.2669	2 186	862	242	3 290	
Sainte-Paule	3 122	5.3117	947	862	242	2 050	
Matane	-	0.0000	-	-	-	-	
Saint-Léandre	3 134	5.3321	950	862	242	2 054	
Saint-Ulric	9 964	16.9525	3 021	862	242	4 125	
Baie-des-Sables	5 081	8.6447	1 541	862	242	2 644	
TNO	2 699	4.5920	818	862	242	1 922	
Sous-total	58 776	100	17 823	9 478	2 658	\$ 29 959	

Quote-part pour les frais annuels d'entretien et de l'intégration de la rénovation cadastrale des matrices graphiques (20 312 \$)

Base de calcul :

- pour l'hébergement et la diffusion : 100 % selon le nombre de dossiers
- pour le support technique des licences, de l'hébergement et la diffusion : 100 % réparti également
- pour l'intégration de la rénovation cadastrale : selon le calendrier des réformes cadastrales établi par le MRNF en fonction de 100% du nombre de dossiers
- pour les mises à jour: coût fixe par mise à jour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

	Frais annuel d'entretien, de support et de diffusion							Total (taxes nettes)
	Hébergement et diffusion			Licences	Héberg. Diffusion	Mise à jour 100 \$/maj (taxes nettes)	Intégration Rénovation cadastrale	
	Selon dossiers	%	Total (Taxes nettes)	Gomatrice Gocadastre ConvMAM	Support technique			
Les Méchins	1 111	15.9375	751	420	74	218		1 463
St-Jean de Cherbourg	224	3.2133	151	420	74	109		754
Grosses- Roches	487	6.9861	329	420	74	218	2 839	3 880
Sainte-Félicité	872	12.5090	590	420	74	218	5 041	6 342
Saint-Adelme	496	7.1152	335	420	74	218		1 047
Saint-René de Matane	911	13.0684	616	420	74	218		1 328
Sainte-Paule	345	4.9491	233	420	74	218		945
Matane	-	0.0000	-	-	-	-		-
Saint-Léandre	397	5.6950	268	420	74	218		980
Saint-Ulric	1 306	18.7348	883	420	74	327		1 704
Baie-des- Sables	606	8.6932	410	420	74	218		1 121
TNO	216	3.0986	146	420	74	109		746
Sous-total	6 971	100 %	\$ 4 713	\$ 4 621	\$ 809	\$ 2 289	\$ 7 880	\$ 20 312

Quote-part pour la diffusion grand public des matrices graphiques (2 218 \$)

Base de calcul : 100 % selon le nombre de dossiers

	Diffusion sur Internet		
	Selon dossiers	%	Total (Taxes nettes)
Les Méchins	1 111	15.9375	353
St-Jean de Cherbourg	224	3.2133	71
Grosses-Roches	487	6.9861	155
Sainte-Félicité	872	12.5090	277
Saint-Adelme	496	7.1152	158
Saint-René de Matane	911	13.0684	290
Sainte-Paule	345	4.9491	110
Matane	-	0.0000	-
Saint-Léandre	397	5.6950	126
Saint-Ulric	1 306	18.7348	415
Baie-des-Sables	606	8.6932	193
TNO	216	3.0986	69
Sous-total	6 971	100 %	\$ 2 218

- j) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC;
- k) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes, il est aussi autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relèvent de sa juridiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 648-11-10

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2011 EN RAPPORT AVEC LE SERVICE
RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE (PARTIE IX)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice de la compétence de la MRC de Matane en matière de sécurité incendie régional la dépense est estimée à un million vingt-et-un mille neuf cent quinze dollars 1 021 915 \$ soit 678 737 \$ au niveau des opérations et 343 178 \$ en service de dette;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 2 000 \$ est évaluée en revenus pour la désincarcération;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 2 000 \$ est évaluée en revenus pour l'entraide;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 15 642 \$ est payable pour la communication partagée par les services incendies de la ville de Matane et des municipalités de Saint-Ulric et Saint-Léandre;

CONSIDÉRANT QUE selon les modalités de l'entente en vigueur la répartition des dépenses est effectuée en fonction de la richesse foncière uniformisée des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ayant droit de vote sur cette question ont pris connaissance des prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

- a) Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- b) Des montants de 659 095 \$ et de 343 178 \$ totalisant 1 002 273 \$ pour le Service régional de sécurité incendie sont répartis selon la richesse foncière uniformisée par les municipalités de Saint-Jean-de-Cherbourg, Les Méchins, Grosses-Roches, Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Saint-René-de-Matane, Sainte-Paule, Baie-des-Sables et le TNO;
- c) Les sommes versées par les municipalités sont appliquées en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane pour le Service régional de sécurité incendie :

DEPENSES	
Dépenses reliées au service	678 737 \$
Service de la dette	<u>343 178 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	1 021 915 \$

REVENUS	
Revenus de désincarcération	2 000 \$
Revenus d'entraide	2 000 \$
Revenus autres (communication partagée)	<u>15 642 \$</u>
	19 642 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

QUOTES-PARTS OU REPARTITIONS

Répartition pour les activités de fonctionnement	659 095 \$
Répartition pour le service de la dette	<u>343 178 \$</u>
	1 002 273 \$

GRAND TOTAL DES REVENUS **1 021 915 \$**

d) Les sommes à verser par les municipalités sont basées sur la richesse foncière uniformisée;

<u>Estimé TOTAL</u>	Richesse foncière u	%	Total
Les Méchins	59 042 496	21.5128	215 102
St-Jean de Cherbourog	6 361 803	2.3180	23 205
Grosses-Roches	18 461 141	6.7265	67 199
Sainte-Félicité	54 371 906	19.8110	198 139
Saint-Adelme	22 915 724	8.3496	83 428
Saint-René de Matane	45 155 175	16.4528	164 554
Sainte-Paule	24 406 620	8.8928	89 831
Matane	-	0.0000	-
Saint-Léandre	-	0.0000	-
Saint-Ulric	-	0.0000	-
Baie-des-Sables	36 708 873	13.3753	134 896
TNO	7 029 500	2.5613	25 918
Total	274 453 238	100 %	\$ 1 002 273

e) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC de Matane;

f) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédant de certains postes, il est aussi autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relève de sa juridiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 649-11-10

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011 POUR FINS DE PRÉSENTATION AU MAMROT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 totalisent une somme de 6 172 654 \$ ventilée comme suit :

REVENUS	
Répartitions aux municipalités membres :	
- Ensemble des municipalités	842 006 \$
- Certaines municipalités	1 973 058 \$
Affectations	138 588 \$
Autres revenus de sources locales	1 026 521 \$
Transferts	<u>2 192 481 \$</u>
TOTAL DES REVENUS	6 172 654 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	643 730 \$
Évaluation	525 173 \$
Sécurité publique	732 070 \$
Transport	524 421 \$
Hygiène du milieu	324 961 \$
Aménagement, urbanisme et développement	2 714 849 \$
Loisirs et culture	184 069 \$
Frais de financement	<u>194 981 \$</u>
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 844 254 \$

AUTRES ACTIVITES FINANCIERES

Remboursement de la dette à long terme	328 400 \$
TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	328 400 \$
TOTAL	6 172 654 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'adopter les prévisions budgétaires de la MRC de Matane pour l'exercice financier 2011 lesquelles totalisant une somme de 6 172 654 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 650-11-10

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DU SOUMISSIONNAIRE GAGNANT –
RE : FINANCEMENT PAR BILLETS – RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
NUMÉRO 238-2010 (APPAREILS RESPIRATOIRES), 239-2010
(CAMIONNETTE 4X4) ET 240-2010 (BÂTIMENT)**

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues à la Direction du financement des organismes publics et documentation financière du ministère des Finances suite à l'appel d'offres pour le financement par billets des règlements d'emprunt numéro 238-2010 (appareils respiratoires) et 239-2010 (camionnette 4X4) pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane ainsi que 240-2010 (bâtiment) pour l'ensemble des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins du Rivage-et-des-Monts pour son emprunt de 452 800 \$ par billets en vertu des règlements d'emprunt :

- 238-2010 (appareils respiratoires) pour le Service régional de sécurité incendie : 52 800 \$
- 239-2010 (camionnette 4X4) pour le Service régional de sécurité incendie : 22 800 \$
- 240-2010 (bâtiment) pour l'ensemble des municipalités de la MRC : 377 200 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

au prix de 100 % échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

18 300 \$	3,4 %	1 ^{er} décembre 2011
18 900 \$	3,4 %	1 ^{er} décembre 2012
19 600 \$	3,4 %	1 ^{er} décembre 2013
20 300 \$	3,4 %	1 ^{er} décembre 2014
375 700 \$	3,4 %	1 ^{er} décembre 2015

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 651-11-10

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 238-2010, 239-2010 ET 244-2010 ET AUTORISATION DE SIGNATURE – RE : FINANCEMENT PAR BILLETS – RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 238-2010 (APPAREILS RESPIRATOIRES), 239-2010 (CAMIONNETTE 4X4) ET 240-2010 (BÂTIMENT)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane se propose d'emprunter par billets un montant total de 452 800 \$ en vertu des règlements d'emprunt 238-2010, 239-2010 et 244-2010 et de la procédure de refinancement;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 452 800 \$, prévu aux règlements d'emprunt numéro 238-2010 (appareils respiratoires) et 239-2010 (camionnette 4X4) pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane ainsi que 240-2010 (bâtiment) pour l'ensemble des municipalités, soit réalisé;

QUE les billets seront signés par madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que monsieur Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane;

QUE les billets seront datés du 1^{er} décembre 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2011	18 300 \$
2012	18 900 \$
2013	19 600 \$
2014	20 300 \$
2015	21 100 \$
2015	354 600 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la MRC doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 5 ans, à compter du 1^{er} décembre 2010, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 238-2010 (appareils respiratoires) pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane ainsi que 240-2010 (bâtiment) pour l'ensemble des municipalités, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 652-11-10

RAPPORT D'ANALYSE DES SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX D'ARCHITECTURE POUR L'ÉDIFICE DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la procédure de demande de soumissions sur invitation pour le mandat des travaux d'architecture pour la préparation des plans, devis et documents requis pour la réalisation des travaux de rénovation et de réaménagement requis pour l'Édifice de La Matanie deux propositions ont été soumises soit STGM et Jean Dallaire, architectes;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse composé de quatre membres a examiné les propositions, effectué l'évaluation qualitative de chacune et soumis ses recommandations à l'effet de retenir la proposition de Jean Dallaire, architectes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission de *Jean Dallaire, architectes* au prix forfaitaire de 84 432 \$ plus les taxes applicables, et de confier le mandat de la préparation des plans, devis et documents requis pour la réalisation des travaux de rénovation et de réaménagement requis pour l'Édifice de La Matanie;

D'autoriser monsieur Yvan Imbeault, préfet, et madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente;

QUE le mandat est conditionnel à l'approbation par le MAMROT d'un règlement d'emprunt à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 653-11-10

RAPPORT D'ANALYSE DES SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX D'INGÉNIEURIE POUR L'ÉDIFICE DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la procédure de demande de soumissions sur invitation, pour le mandat des travaux d'ingénierie, pour la préparation des plans, devis et documents requis pour la réalisation des travaux de rénovation et de réaménagement requis pour l'Édifice de La Matanie trois propositions ont été soumises soit Le Groupe Roche, BPR et Dessau;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse composé de quatre membres a examiné les propositions, effectué l'évaluation qualitative de chacune et soumis ses recommandations à l'effet de retenir la proposition de Dessau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'accepter la soumission de *DESSAU* au prix forfaitaire 38 250 \$ de plus les taxes applicables, et de confier le mandat des travaux d'ingénierie pour la préparation des plans, devis et documents requis pour la réalisation des travaux de rénovation et de réaménagement requis pour l'Édifice de La Matanie;

D'autoriser monsieur Yvan Imbeault, préfet, et madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente;

QUE le mandat est conditionnel à l'approbation par le MAMROT d'un règlement d'emprunt à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 654-11-10

AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT – BAIL FRIMA STUDIO

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation des locaux de la MRC au premier étage de l'Édifice de la Matanie, étage où sont actuellement situés les locaux de Frima Studio;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la MRC implique la relocalisation de Frima Studio et que des échanges sont amorcé en ce sens avec les représentants du locataire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE conformément aux dispositions du bail en vigueur, un avis de non-renouvellement soit envoyé à FRIMA STUDIO et que la directrice générale de la MRC de Matane soit mandatée pour transmette l'avis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 655-11-10

PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE- EDIFICE DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la soumission de Chubb EDWARDS, une société d'UTC Incendie & Sécurité, concernant le renouvellement du programme d'entretien préventif 2010 du système d'alarme incendie de l'Édifice de La Matanie, pour un montant annuel de 964 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission de Chubb EDWARDS, une société d'UTC Incendie & Sécurité, pour un montant annuel de 964 \$ avant les taxes pour une durée de trois (3) ans, avec indexation de 2 % pour les années 2 et 3 du contrat :

- incluant les appels de service 24/24, 365 jours/année, et pièces de remplacement rendues défectueuses par l'usure normale et si toujours disponibles;
- excluant les accumulateurs et leur remplacement.

QUE la directrice générale soit est autorisée à signer les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 656-11-10

OFFRE DE SERVICES – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

CONSIDÉRANT l'offre de services de Raymond Chabot Grant Thornton, pour un montant de 2 500 \$ et 3 000 \$ avant les taxes relativement à l'application de la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) concernant l'opération de l'Édifice de La Matanie et la vente du bâtiment situé au 145 rue Soucy

CONSIDÉRANT QUE le travail consisterait à l'analyse de deux scénarios pour l'opération locatif, soit par la MRC ou par le biais d'une société à être créée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité :

DE vérifier d'abord le pouvoir habilitant de la MRC de créer une société de gestion immobilière et dans l'affirmative;

D'accepter l'offre de services de Raymond Chabot Grant Thornton relativement à l'application de la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) concernant l'opération de l'Édifice de La Matanie et la vente du bâtiment situé au 145 rue Soucy, pour un montant de l'ordre de 2 500 \$ à 3 000 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 657-11-10

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL

CONSIDÉRANT le projet de Desjardins de localisation du Centre financier aux entreprises dans l'Édifice de la Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités en lien avec le projet de location, soit la nécessité pour la MRC de démolir des cloisons pour fournir la « coquille » au locataire pour permettre les travaux de réaménagement réalisés par le locataire à ses frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise la signature d'un bail d'une durée de cinq (5) ans et selon les tarifs suivants :

Année	Prix Pied carré
2011	8,00 \$
2012	8,25 \$
2013	8,50 \$
2014	8,75 \$
2015	9,00 \$

QUE le montant estimé du loyer pour la durée du bail est 59 330 \$ plus les taxes applicables et le loyer pour l'année 2011 sera payable à compter du 1^{er} juin, les travaux de réaménagement étant prévus au début de l'année 2 011;

D'autoriser monsieur Yvan Imbeault, préfet, et madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

39



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

RÉSOLUTION 658-11-10

PROPOSITION LOCATION ESPACE VACANT – LOCAUX 308 ET 309

CONSIDÉRANT le projet de location d'un local vacant au deuxième étage de l'Édifice de la Matane, les modalités discutées et les travaux à être réalisés par la MRC préalablement à l'occupation des lieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la direction de la MRC de Matane à soumettre une proposition de location pour un bail d'un minimum de trois(3) ans au prix de 9 \$ le pied carré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 659-11-10

**TELU – RENOUVELLEMENT CONTRAT – LIGNES TÉLÉPHONIQUES
ET SERVICES INTERURBAINS**

CONSIDÉRANT la proposition de contrat de Telus concernant le renouvellement des lignes téléphoniques et des services interurbains, soit quatre lignes d'affaires monolignes, quatre lignes d'affaires multilignes et une ligne d'affaires pour ascenseur (Édifice de La Matanie), au montant de 4 314,60 \$ avant les taxes pour une durée de trente-six (36) mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de contrat de Telus concernant le renouvellement des lignes téléphoniques et des services interurbains, pour un montant de 4 314,60 \$ avant les taxes et ce, pour une durée de trente-six (36) mois;

D'autoriser madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 660-11-10

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2011 DU CONSEIL ET DU
COMITE ADMINISTRATIF DE LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil établit avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter le calendrier 2011 des séances ordinaires du Conseil et du comité administratif de la MRC de Matane comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

**Séances ordinaires du Conseil de la MRC de Matane
et séances du comité administratif
pour l'année 2011**

CONSEIL	COMITÉ ADMINISTRATIF
<p>« Les séances régulières du Conseil de la municipalité régionale de comté de Matane au calendrier 2011 seront tenues le 3^e mercredi des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, août, septembre et octobre, ainsi que le 4^e mercredi du mois de novembre à compter de 20 h en la salle de conférence de la MRC de Matane située au 145, rue Soucy à Matane. »</p> <p>19 janvier 2011 16 février 2011 16 mars 2011 20 avril 2011 18 mai 2011 15 juin 2011 17 août 2011 21 septembre 2011 19 octobre 2011 23 novembre 2011</p>	<p>« Les séances du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Matane au calendrier 2011 seront tenues à 13 h 30 en la salle de conférence de la MRC de Matane située au 145, rue Soucy à Matane. »</p> <p>1^{er} février 2011 1^{er} mars 2011 5 avril 2011 3 mai 2011 31 mai 2011 5 juillet 2011 6 septembre 2011 4 octobre 2011 1^{er} novembre 2011 6 décembre 2011</p>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 661-11-10

AUTORISATION – RENOUELEMENT ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL 2011

CONSIDÉRANT la facture concernant le Service Internet – Adhésion annuelle à Québec Municipal au montant de 750 \$ avant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un outil d'information unique au service des municipalités et des MRC et qu'il contribue au développement de l'infrastructure municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement au montant de 846,56 \$ taxes incluses pour le renouvellement de l'adhésion à Québec Municipal pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 662-11-10

LOGICIEL ARCVIEW – PROPOSITION DE RENOUELEMENT DU PROGRAMME D'ENTRETIEN ESRI CANADA

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement du programme d'entretien de ESRI Canada relatif à l'entretien, aux mises à jour automatiques et à l'assistance technique pour les logiciels ArcView, aux montants de 2 160 \$ avant les taxes pour le service de l'évaluation foncière et de 1 807,40 \$ avant les taxes pour le service de l'aménagement et de l'urbanisme, pour la période du 1^{er} février 2011 au 31 janvier 2012;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité :

D'accepter le renouvellement du programme d'entretien de ESRI Canada relatif à l'entretien, aux mises à jour automatiques et à l'assistance technique pour les logiciels ArcView, aux montants de 2 160 \$ avant les taxes pour le service de l'évaluation foncière et de 1 807,40 \$ avant les taxes pour le service de l'aménagement et de l'urbanisme, pour la période du 1^{er} février 2011 au 31 janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Yvan Côté quitte à 23 h. Ajournement de 5 minutes et reprise à 23 h 05.

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Thibodeau, maire de la municipalité de Saint-Ulric, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement de contrôle intérimaire relatif à la construction résidentielle en milieu agricole déstructuré.

RÉSOLUTION 663-11-10

APPUI DE LA MRC DE MATANE SUR LA DEMANDE D'EXCLUSION PROJETÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Félicité s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin qu'elle ordonne l'exclusion de la zone agricole permanente de trois emplacements correspondant au prolongement naturel du périmètre urbain de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit émettre un avis sur une demande d'exclusion formulée à la CPTAQ par une municipalité locale;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la MRC doit être motivée en fonction de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, incluant notamment la prise en compte des objectifs du schéma d'aménagement, du document complémentaire et, le cas échéant, des mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE les trois secteurs visés par la demande présentent peu de possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture en raison de contraintes dues à la topographie, à la qualité des sols, à la faible superficie des terres ayant un bon potentiel agricole et à la présence de nombreux bâtiments et usages non agricoles, tels qu'un cimetière et un centre sportif;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ s'est déjà prononcée sur le peu de possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture en reconnaissant deux secteurs agricoles déstructurés aux extrémités est et ouest du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande de la municipalité n'occasionnerait pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et leur développement car il n'y a pas d'activités agricoles dans les secteurs visés, à l'exception d'un petit lopin où le foin est cultivé;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'acceptation de la demande, aucunes contraintes légales ne viendraient limiter le développement de l'agriculture en raison des nombreuses résidences construites en bordure de la route 132 et de l'éloignement des installations d'élevage;

CONSIDÉRANT QU'il n'y ait pas lieu d'examiner des emplacements alternatifs car la demande n'aurait pas d'incidence sur le nombre de terrains constructibles;

CONSIDÉRANT QUE la demande, qui vise uniquement des terrains situés dans le prolongement logique et naturel du périmètre urbain, n'aura pas d'impact sur l'homogénéité de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'aura pas d'impact sur l'eau et le sol car les secteurs visés sont notamment desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout de la municipalité;

CONSIDÉRANT le caractère marginal des superficies agricoles affectées par la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à accroître la vitalité de la municipalité en permettant le développement du tourisme, un axe prioritaire de développement pour la municipalité et la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de pression importante qui s'exerce sur la zone agricole permanente en raison de l'urbanisation dans la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif agricole de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT les analyses et commentaires du directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie la demande d'exclusion de la zone agricole formulée par la municipalité de Sainte-Félicité auprès de la CPTAQ, car celle-ci respecte les critères de l'article 62 de la loi et les objectifs du schéma relatifs à la protection des milieux agricoles et l'extension des milieux urbains;

QUE la MRC de Matane s'engage à modifier son schéma d'aménagement et de développement advenant une décision favorable de la CPTAQ afin notamment d'ajuster les limites du périmètre urbain de la municipalité de Sainte-Félicité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 664-11-10

NOMINATION AU CCA – SIÈGE 1 – REPRÉSENTANT DU CONSEIL-MANDAT ÉCHU

CONSIDÉRANT QU'il y a deux (2) postes de représentant du Conseil de la MRC au sein du comité consultatif agricole (CCA) dont un (1) doit faire l'objet d'une nomination le mandat étant à échéance en août 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

DE renouveler le mandat de madame Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité, à titre de membre du comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Matane, pour une période de deux ans (août 2010 – août 2012).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 665-11-10

**NOMINATION AU CCA – SIÈGE 3 — PRODUCTEUR AGRICOLE -
MANDAT ÉCHU**

CONSIDÉRANT QU'il y a trois (3) postes de représentant des producteurs agricoles dont deux (2) doivent faire l'objet d'une nomination un mandat étant à échéance en août 2010 et l'autre vacant depuis août 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

DE renouveler le mandat de monsieur Gaétan Imbeault de Saint-Adelme, à titre de membre du comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Matane, pour une période de deux ans (août 2010 – août 2012);

DE poursuivre les démarches afin de combler les autres postes vacants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion est donné par monsieur Dominic Côté, maire suppléant de la municipalité de Saint-René-de-Matane, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement prévoyant la création d'un fonds de mise en valeur des terres et des ressources forestières de la MRC de Matane.

RÉSOLUTION 666-11-10

PARTAGE D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES AVEC PLANIA INC.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Étienne Pelletier, urbaniste chargé de projet au sein de la firme Plania inc., qui désire obtenir des données géographiques afin de réaliser une étude préliminaire concernant le réaménagement des infrastructures de la traverse Matane – Godbout – Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT QUE la Société des traversiers du Québec a mandaté la firme Plania inc. pour la réalisation du projet susmentionné;

CONSIDÉRANT QUE les données demandées n'ont pas un caractère sensible et que certaines sont d'accès public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la transmission des données demandées par monsieur Étienne Pelletier au format «shapefile» sous réserve des habituelles restrictions de confidentialité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Institut de Recherche Agroalimentaire (IRDA) - Données d'une étude pédologique préliminaire - caractérisation des sols défrichés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Avis de motion est donné par madame Victoire Marin, maire de la municipalité de Grosses-Roches, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement modifiant le règlement numéro 241-2010 concernant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'application de la compétence de la MRC de Matane en matière de vidange, de transport et de disposition des boues de fosses septiques.

RÉSOLUTION 667-11-10

FRAIS DE GESTION - VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane exerce compétence en matière de vidange, de traitement et de gestion des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'établir un frais de gestion pour chacun des dossiers à compter de l'exercice financier 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise la facturation d'un frais de gestion établi à 3 % selon le coût annuel de chaque fosse à vidanger en lien avec l'application de la compétence de la MRC de Matane en matière de vidange, de transport et de disposition des boues de fosses septiques;

QUE ce frais de gestion de 3 %, sera facturé à compter de 2011, aux municipalités assujetties à la compétence et ce, selon le coût annuel de chaque fosse à vidanger selon la liste déposées par les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 668-11-10

DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES EN VERTU DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 309-05-10 concernant la mise à jour de la liste des personnes responsables et désignées par le Conseil de la MRC de Matane pour qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la liste des personnes responsables de la gestion des cours d'eau afin qu'ils exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont soumis par résolution les personnes qu'elles souhaitent voir agir à titre de responsables locaux en vertu de la dite Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

QUE les personnes figurants sur la liste ci-dessous soient nommées comme personnes désignées pour le territoire de leur municipalité respective :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Monsieur Rossy Bouchard, employé municipal ou son remplaçant monsieur Rosaire Gauthier	Les Méchins
Monsieur Denis Jean, employé municipal ou son remplaçant monsieur Michel Tremblay	Grosses-Roches
Monsieur Steeve Richard, employé municipal ou son remplaçant, monsieur Jocelyn Bergeron	Saint-Jean-de-Cherbourg
Monsieur Léon-Guy Bouchard, employé municipal ou son remplaçant monsieur Jocelyn Ouellet	Saint-Adelme
Monsieur, Ange-Émile Desjardins, employé municipal ou son remplaçant monsieur Guy Gauthier	Sainte-Félicité
Monsieur Réginald Bernier, employé municipal ou son remplaçant monsieur David Harrison Dugas	Saint-René-de-Matane
Monsieur Antoine Ouellet, employé municipal	Saint-Léandre
Monsieur Gilles Desjardins, employé municipal ou son remplaçant monsieur Rejean Landry	Sainte-Paule
Monsieur Yvon Simard, employé municipal	Saint-Ulric
Monsieur André Bernier, employé municipal ou son remplaçant monsieur Émilien Ouellet	Baie-des-Sables
Monsieur Eddy Skelling, coordonnateur des services techniques ou son remplaçant monsieur Steven Grant	Ville de Matane

QU'à l'exception de la conseillère en environnement et cours d'eau, madame Manon Perreault, et du directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, de la directrice générale, madame Line Ross, et des personnes figurants sur la liste précédente, nul n'est habilité à agir en vertu de l'article 105 de la Loi;

QUE les services soient fournis par le personnel des municipalités locales aux mêmes conditions que celles prévues actuellement, à savoir que tous les coûts soient assumés par la municipalité locale pour les interventions sur son territoire et qu'un rapport des interventions soit transmis à la MRC de Matane;

QUE le Conseil de la MRC de Matane confirme que les désignations prévues à la présente sont temporaires, soit jusqu'à ce qu'une entente relative à la gestion des cours d'eau prévue à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* intervienne entre la MRC et les municipalités locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 669-11-10

COMMENTAIRES DE LA MRC DE MATANE À L'ÉGARD DE LA NOUVELLE PROCÉDURE RELATIVE À L'ENTRETIEN DE COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole a été présentée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en avril 2010, lors du colloque des coordonnateurs et gestionnaires de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure, présentement à l'essai dans la région de la Montérégie, sera vraisemblablement appliquée à l'ensemble du Québec dès 2011;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure modifiera considérablement la façon de traiter les dossiers d'entretien de cours d'eau;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QU'un comité formé de représentants de Pêches et Océans Canada, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation (MAPAQ), du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) et de quelques MRC montréalaises prend en charge le suivi de l'application de la nouvelle procédure;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce comité ont invité les MRC de tout le Québec à leur faire part de leurs commentaires à l'égard de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rivière-du-Loup a fait part de ses commentaires à l'égard de cette procédure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane appuie la résolution numéro 2010-304-C de la MRC de Rivière-du-Loup;

QUE la MRC de Matane transmette, au comité de suivi, ses commentaires à l'égard de cette nouvelle procédure relative à l'entretien des cours d'eau en milieu agricole, soit :

La MRC de Matane accueille favorablement la volonté du MDDEP de moderniser la procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole. La MRC est d'avis que la procédure actuelle est perfectible en ce qui a trait à la protection environnementale. Elle partage donc l'objectif du MDDEP d'améliorer la qualité environnementale de ces interventions dans les cours d'eau. Toutefois, la MRC considère que les mesures retenues pour la nouvelle procédure ne rendront pas justice à cet idéal.

La MRC de Matane juge que les mesures proposées complexifient le processus menant aux travaux d'entretien, ce qui augmentera les coûts et les délais qui leur sont associés. La MRC craint qu'ils découragent les propriétaires riverains et les incitent à effectuer les travaux illégalement.

Les nombreux recours aux services d'un ingénieur, pour une étude hydraulique, pour de nouveaux profils, pour des plans et devis et pour une attestation de conformité, constituent la principale préoccupation de la MRC concernant l'augmentation des délais et des coûts. La MRC de Matane respecte les compétences attribuées aux membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, mais souhaite pouvoir continuer à utiliser les plans qu'elle possède lorsque cela est possible. Ces plans, qui ont servis lors de l'aménagement des cours d'eau, illustrent les profils projetés pour les travaux et peuvent souvent être réutilisés. Il serait aussi envisageable de faire attester un devis général, puisque les travaux d'entretien sont généralement semblables.

Si le comité de travail juge nécessaire que le MDDEP obtienne plus de détails avant et à la suite des travaux d'entretien, la MRC est disposée à produire à l'interne les documents demandés. Le gouvernement a transmis la responsabilité de l'écoulement des eaux aux MRC, ce compromis serait une façon de reconnaître leur compétence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

RÉSOLUTION 670-11-10

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ EN FAVEUR DE LA VILLE DE MATANE
– RE : PROJET D'ALIMENTATION EN EAU D'ARROSAGE DU CLUB DE
GOLF DE MATANE**

CONSIDÉRANT les courriels reçus (11, 12 et 24 novembre 2010) de madame Jessie Héon, analyste en environnement pour BPR Groupe-conseil, mandatée par la ville de Matane «Ville» concernant le sujet mentionné en rubrique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend procéder, sur les lots 321P, 322P et 324P à 329P du Rang 1 Sud-Est de la Rivière Matane, à l'aménagement d'un nouveau système d'alimentation en eau pour le réseau d'arrosage du Club de golf de Matane;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer ce travail, la Ville a demandé un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec exige, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, l'obtention d'un certificat de la MRC de Matane «MRC» attestant la conformité du projet avec la réglementation régionale;

CONSIDÉRANT QUE le projet implique l'installation d'une conduite d'eau souterraine traversant deux cours d'eau qui relèvent de la compétence de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis pour une juste compréhension du projet ont été transmis à la MRC et ont été analysés par la conseillère à l'environnement et aux cours d'eau de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC à délivrer un certificat de conformité à la Ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 671-11-10

**GÉNIE FORESTIER – RECOMMANDATION DE PAIEMENT – SER DES
MONTS – VOIRIE FORESTIÈRE ET TRAVAUX SYLVICOLES SUR TPI**

CONSIDÉRANT les travaux réalisés l'été 2010 par la SER des Monts dans le cadre du projet en cours et la validation des factures par l'ingénieur forestier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement à la SER des Monts des montants suivants : travaux de voirie : facture 008000 au montant de 10 878,50 \$, facture 0008001 au montant de 1 059,40 \$, facture 008002 au montant de 334 \$ et travaux sylvicoles facture 007999 au montant de 95 511,70 \$, plus les taxes applicables pour un grand total de 121 660,75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

RÉSOLUTION 672-11-10

GÉNIE FORESTIER – RECOMMANDATION DE PAIEMENT – SER DES MONTS – RÉCOLTE MANUELLE ET DÉBARDAGE DES BOIS SUR TPI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 375-06-10 du Conseil de la MRC de Matane acceptant de confier à la Société d'exploitation des ressources des Monts (SER des Monts) le mandat d'exécution des travaux sylvicoles et de récolte sur les TPI pour la saison 2010-2011, devant être réalisés conformément à la planification forestière effectuée par le planificateur indépendant désigné et payés en conformité avec la grille de taux établis pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT le rapport de paiement sommaire, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 24 novembre 2010, relativement au taux d'aide supplémentaire de l'exécutant à verser à la SER des Monts en lien avec les travaux :

Requérant :		SER des Monts	
Mandat :		- saison 2010-2011	
MCA	Description	Prix unitaire	Total
1054.8	CAEFI 31100010	16.84	17762.83
884.5	ECCRPL 31090036	14.53	12851.79
2.8	ECCFT 31090018	16.46	46.58
244.8	CJ31090040	16.46	4030.07
Montant:			34 691.27
5,0 % :			1734.56
Sous-total :			36425.83
7,50 % :			2731.94
Total de la facture :			39157.77

D'autoriser le paiement à la SER des Monts d'un montant de 34 691,27 \$ plus les taxes applicables, en lien avec le mandat sur les TPI de la MRC de Matane, payés en conformité avec la grille de taux établis pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 673-11-10

GÉNIE FORESTIER – RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MACHINERIE THÉBERGE – RÉCOLTE MÉCANISÉE SUR TPI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 434-08-10 du Conseil de la MRC de Matane acceptant de retenir la soumission de l'entreprise Machinerie Théberge & frères inc. pour les travaux de récolte mécanisée sur les TPI (2010-2011);

CONSIDÉRANT le rapport de paiement sommaire, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 23 novembre 2010, relativement aux travaux de récolte mécanisée sur TPI par Machinerie Théberge & frères inc. :

Requérant :		Machinerie Théberge & frères inc.	
Mandat :		Récolte mécanisée sur TPI – saison 2010-2011	
MCA	Description	Prix unitaire	Total
4 723,9	SEPM	15,80 \$	74 637,30 \$
359,3	Pet (feuillus mous)	12,65 \$	4 545,50 \$
3 343,3	BOP-ER (feuillus durs)	15,80 \$	52 824,52 \$
Montant:			132 007,32 \$
5,0 % :			6 600,37 \$
Sous-total :			138 607,69 \$
7,50 % :			10 395,58 \$
Total de la facture:			149 003,27 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de facture de Machinerie Théberge & frères inc. en lien avec le mandat de récolte mécanisée sur les TPI de la MRC de Matane au montant de 149 003,27 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 674-11-10

**GÉNIE FORESTIER – RECOMMANDATION DE PAIEMENT –
TRANSPORT JEAN-CLAUDE CHARETTE INC. – TRANSPORT DES BOIS
SUR TPI**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 435-08-10 du Conseil de la MRC de Matane acceptant de retenir la soumission de l'entreprise Transport Jean-Claude Charette inc. pour le transport du bois récolté sur les TPI (2010-2011);

CONSIDÉRANT le rapport de paiement sommaire, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 23 novembre 2010, relativement au transport des bois sur TPI par Transport Jean-Claude Charette inc. :

Requérant :		Transport Jean-Claude Charette inc.	
Mandat :		Transport des bois sur TPI – saison 2010-2011	
MCA	Description	Prix unitaire	Total
321,7	De Ste-Paule vers Bois BSL Amqui	5,00 \$	1 608,50 \$
53,1	De Ste-Paule vers Lulumco Luceville	7,00 \$	371,70 \$
172,8	De Ste-Paule vers Damaboiss St-Damase	5,20 \$	898,56 \$
335,9	De Ste-Paule vers Smurfit Stone Matane	4,40 \$	1 477,96 \$
198,5	De Ste-Paule vers Groupe Lebel Price	5,75 \$	1 141,38 \$
37,0	De St-Léandre vers Smurfit Stone Matane	4,50 \$	166,50 \$
Montant à facturer :			5 664,60 \$
5,0 % :			283,23 \$
Sous-total :			5 947,82 \$
7,50 % :			446,09 \$
Total de la facture :			6 393,91 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de facture de Transport Jean-Claude Charette inc. en lien avec le mandat de transport des bois sur les TPI de la MRC de Matane au montant de 6 393,91 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 675-11-10

**AUTORISATION – ACHAT DE PONCEAUX EN PRÉVISION DES
TRAVAUX ÉTÉ 2011**

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus à l'été 2010 pour lesquels une aide financière avait été allouée n'ont pas été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec la CRÉ et le MRNF autorisant l'achat et le financement des ponceaux requis pour lesdits travaux en contrepartie de la garantie que ceux-ci seront réalisés au cours de l'été 2011, les coûts d'installation desdits ponceaux étant estimé à 13 000 \$ et aux frais de la MRC;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés à deux fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

DE retenir la proposition de la firme Soleno au montant de 13 829,27 \$ transport inclus, plus les taxes applicables pour l'achat des ponceaux devant être installés durant l'été 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 676-11-10

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT ENTRE LA MRC DE MATANE ET LE CAUREQ RELATIVEMENT AU SERVICE SECONDAIRE D'APPELS D'URGENCE INCENDIE (SSAU)

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe du service 911 en remplacement de l'ancien financement nécessite la mise à jour des contrats entre les municipalités et le CAUREQ;

CONSIDÉRANT le contrat de répartition incendie proposé par le CAUREQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la signature du contrat avec le CAUREQ pour une durée de cinq (5) ans, soit 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014, le coût de la contrepartie étant établi selon « le nombre d'habitants sur le Territoire desservi X 0,45 \$ »;

D'autoriser monsieur Yvan Imbeault, préfet, et madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente;

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 677-11-10

SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION – ACHAT HABITS DE COMBAT

CONSIDÉRANT les besoins, la disponibilité budgétaire et les discussions en comité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le directeur du service à procéder à l'achat de neuf (9) habits de combat complet au montant de 1 700 \$ chacun pour une dépense de 15 300 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS



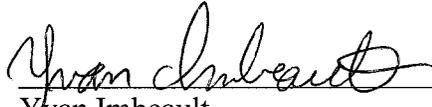
No de résolution
ou annotation

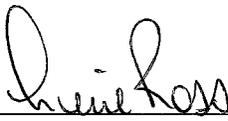
Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 678-11-10

Il est proposé par madame Victoire Marin résolu à l'unanimité d'ajourner la séance
au 8 décembre 2010 à 19 h 30. Il est 23 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Yvan Imbeault
Préfet


Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent
procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont
contenues.*


Yvan Imbeault, préfet